

Table ronde : "Ces partenariats qui bousculent les frontières"

Je vais aborder cette question des partenariats plus inhabituels, en vous présentant l'action que nous menons dans le domaine de l'EMI.

Contexte

En 2017, la médiathèque Bois Vian a décidé de mettre en place un ensemble d'actions d'EMI.

Ces actions s'inscrivent dans une **démarche plus vaste** portée par la Ville de Tremblay intitulée « **Education aux images, au numérique et analyse critique des médias** » et qui constitue un axe fort de la politique culturelle et plus spécifiquement de sa politique d'EAC pour les années à venir.

Ce qu'il est important de souligner c'est qu'il s'agit :

- d'une **démarche transversale et interservices** initiée par la **Direction de l'Action culturelle et de l'Education Populaire**
- d'une **démarche co-pilotée** conjointement avec la **Direction de la jeunesse** et à laquelle est fortement associée la **Direction de la Vie des Quartiers** (qui chapeautent les 3 centres sociaux et qui, à ce titre, développe un axe fort autour de la **question de la parentalité**)
- d'une démarche qui s'inscrit dans une **perspective pluriannuelle**

Ambition est de proposer sur les prochaines années **un plan d'EMI, aux images et au numérique**, avec une attention particulière accordée aux adolescents et aux parents afin de leur donner des outils.

Objectifs

Dans un monde qui se caractérise par un flux incessant d'informations

- Offrir aux habitants un **socle de connaissances sur les enjeux médiatiques** contemporains
- Leur donner des outils leur permettant de **développer leur esprit critique et leur autonomie** vis à vis des médias
- et de **prendre des décisions conscientes** en tant qu'utilisateurs ou producteurs d'informations et de contenu médiatique.

Comment ?

❖ EMI et lecture publique

Il nous a paru à la fois **évident et primordial** que la **médiathèque s'empare** de l'EMI car **favoriser la compréhension éclairée** du monde et l'accès à une **information fiable** se situe **au cœur des missions de lecture publique**.

En plus, on ne voulait surtout **pas cantonner notre action au seul public jeunes** car le rapport aux médias et à l'information et ses enjeux **concerne tout autant les adultes**.

La médiathèque ayant vocation à **toucher tous les publics**, elle nous paraissait **le pilote idéal**.

- Cette démarche a fortement intéressé **le CD de Seine-Saint-Denis** qui a décidé d'accompagner la Ville de Tremblay, et plus spécifiquement la médiathèque, en **inscrivant**

cet axe dans la convention qui unit la Ville de Tremblay et le Département et en **co-finançant** cette action et le **Ministère de la Culture**, via la DRAC IDF qui **co-finance** également la résidence.

1ère année : l'organisation d'ateliers et de rencontres ponctuelles au sein de la médiathèque, menés sans réel partenariat → actions un peu confidentielles

- 5 ateliers pratiques programmés sur le thème de la construction de l'information dans le cadre des *Ateliers numériques de la médiathèque*, (analyse d'une image, analyse de l'information et vérifications des sources, création d'une web radio et La maîtrise et la gestion de son image sur les réseaux sociaux et la protection des données personnelles)

Ateliers pensés sur une 1 seule séance car difficulté à mobiliser le tout public sur plusieurs séances et aussi pour des questions de moyens (humains et financiers).

- 2 rencontres avec des intervenants extérieurs (*sur les Fake news et la production collaborative de l'information/les wikis*)

2^{ème} année : La résidence de la journaliste Sylvie Fagnart avec diversification des actions proposées

✓ **Ateliers**

- Une grande diversité d'ateliers est menée par Sylvie FAGNART, certains ayant été proposés **clé en main** aux partenaires mais aussi un grand nombre d'actions **ont été co-construites** avec eux.
- **Le parti pris** de Sylvie et de la médiathèque a été de proposer les ateliers **sous forme de parcours**, pensés **en plusieurs séances (min. 4)** afin de pouvoir traiter le sujet en profondeur et mêler pratique et temps **réflexifs**.

Ce **choix** a bien sûr été **rendu possible par le fait que les actions sont prises en charge par une personne extérieure à la médiathèque et que les subventions octroyées sont conséquentes** et nous aurions peut-être fait un choix différent dans un contexte financier et de RH plus contraint.

✓ **Séances d'accompagnement de médias amateurs existants**

- 8 séances d'accompagnement du club radio dans un collège
- 1 séance/mois d'accompagnement de la rédaction du journal et de la webradio des jeunes dans le cadre du service jeunesse,

✓ **Rencontres**

Les partenariats

❖ **Le partenariat avec la journaliste**

Genèse du projet :

L'idée d'accueillir une journaliste en résidence est née de la présentation, à laquelle j'ai assisté, par la journaliste **Valérie Rohart** de la résidence qu'elle a menée dans les Hauts de France (1 des premières résidences de journaliste, dispositif mis en place par la DRAC).

Il nous a semblé tout à fait **pertinent que ce soit la médiathèque** qui se saisisse d'un tel dispositif - ce qui jusqu'à aujourd'hui était peu le cas en France - car l'EMI se situe au cœur de ses missions.

De plus, on ne voulait surtout **pas cantonner notre action au seul public jeunes** car le rapport aux médias et à l'information et ses enjeux **concerne tout autant les adultes**.

La médiathèque ayant vocation à **toucher tous les publics**, elle nous paraissait **le pilote idéal**.

- Cette résidence est portée par la médiathèque mais a pour objectif **d'irriguer l'ensemble du territoire** de Tremblay-en-France.
- Par conséquent, **un important travail partenarial et des actions menées au sein de différentes structures implantées sur la ville** ont été mis en place.

Mise en place du partenariat avec la journaliste

Très concrètement, nous avons rédigé un **appel à projet** qui a été adressé à plusieurs journalistes identifiés comme possédant de l'expérience dans le champ de l'EMI (recours également à la plateforme *médiaéducation*).

Nous avons examiné les projets proposés puis rencontré 3 journalistes en entretien.

Ensuite, **rencontre avec tous les partenaires potentiellement intéressés par des actions dans le champ de l'EMI** pour présentation du projet par la journaliste retenue, puis rencontre individuelle avec eux pour co-construire les actions.

❖ **Le partenariat avec le cinéma**

Notre souhait initial était de doter notre action d'un important volet d'éducation à l'image.

C'est donc tout naturellement que nous avons contacté le cinéma (cinéma associatif d'art et essai) implanté sur le territoire.

≥ Ce partenariat avec la journaliste à la bibliothèque ont pu faire évoluer et enrichir votre projet d'éducation aux médias et à l'information

Le partenariat avec S. Fagnart a vraiment **permis l'émergence de notre projet d'EMI** qui, sans elle, le projet **serait resté à l'état d'actions éparses**.

En effet, dans l'état actuel des choses, les bibliothécaires, excepté le responsable numérique, ne se **sentent pas suffisamment outillés pour mener à bien eux-mêmes** des actions d'EMI.

Si vous aviez dû faire face à des incompréhensions et des malentendus liés à des cultures professionnelles différentes

❖ Partenariat journaliste

A été très **fluide**, très **simple**.

- La journaliste a **immédiatement compris l'enjeu** que constituait l'EMI pour une médiathèque et en quoi **elle pouvait être complémentaire** de l'action des bibliothécaires.
- Il est parfois **reproché aux journalistes**, lorsqu'ils mènent des actions d'EMI, d'adopter une **attitude surplombante**, de celui qui sait → ne **fait que renforcer la défiance** que certains peuvent avoir à l'égard de cette profession.

Absolument pas le cas avec Sylvie **qui s'est positionnée comme « passeuse »** tant à l'égard des publics que des bibliothécaires et des partenaires engagés dans la résidence.

- Le problème aurait également pu être le **manque de disponibilité de la journaliste ou son incapacité à respecter les plannings des actions** à cause de son **statut de pigiste**, amené de par son à aller réaliser du jour au lendemain des reportages et ainsi à devoir bousculer son agenda.

Cet écueil a été évité dans la mesure où la Sylvie a **décidé de mettre de côté durant la résidence son activité de journaliste pigiste**, ce qui a été rendu possible par le fait que la résidence représentait un très gros volume horaire et donc une rémunération suffisante pour en vivre.

❖ Partenariat cinéma

Un peu plus compliqué avec le cinéma pour une **raison sans doute plus conjoncturelle** que structurelle puisque **vacance du poste de direction** de l'équipement au moment de la résidence et difficulté à s'engager sur un nouveau projet.

Crainte aussi peut-être qu'avec le volet éducation à l'image, la médiathèque « **marche un peu sur leurs platebandes** ».

Par conséquent, la dimension éducation à l'image a été un peu délaissée mais ce **volet est actuellement en co-construction avec le cinéma** avec le projet de mener des actions, telles des ateliers d'analyse des images, de montage, à la fois à la médiathèque et au cinéma pour la saison prochaine.

❖ Écueil/limites du partenariat avec la journaliste

- A été parfois **difficile d'impliquer les équipes** dans la démarche car il peut y avoir la **tentation d'une délégation** totale de la mission au journaliste (et au cinéma).
- **En termes de posture : questionnement** de certains bibliothécaires **sur leur légitimité** à faire de l'EMI.

A la fois est-ce vraiment **le rôle** de la médiathèque (et pas plutôt celui de l'EN) et la question de savoir s'ils ont **les compétences** pour mener de telles actions ?

- nécessité pour le **bibliothécaire de trouver sa place et de prendre confiance** par rapport à cette mission.

→ Pour l'année prochaine :

- a été **désigné 1 référent EMI** par secteur de la médiathèque avec mise en place d'un plan de formation
- l'EMI figurera comme un axe dans le **projet d'établissement** actuellement en cours de finalisation.

❖ **L'EMI constitue pour la médiathèque un véritable levier partenarial.**

Plus largement, dans le cadre de la résidence de Sylvie, nous travaillons **avec un grand nombre de partenaires** : l'éducation nationale, les 3 centres sociaux, tous les centres de loisirs, la direction de la jeunesse, tous les établissements scolaires du 2ndaire, l'espace senior et le programme de réussite éducative (qui accompagne des familles en difficulté) et le quartier des mineurs de la maison d'arrêt.

Ce sont des partenaires « plus classiques » d'une bibliothèque (hormis peut-être quand même la maison d'arrêt)

Parmi ces structures il y en a plusieurs avec lesquelles **la médiathèque ne parvenait pas à travailler**, notamment les centres sociaux et les collèges/lycées.

Il y avait même avec certains de **vrais blocages**.

Avec la thématique de l'EMI, on a levé ces résistances car il me semble que ces **partenaires se sont sentis davantage concernés**, que ce thème faisant particulièrement **écho à leurs préoccupations**.

L'EMI a permis également une **vraie co-construction de l'action avec les partenaires** qui dans ce domaine avaient déjà eux-mêmes identifié les besoins. Mon sentiment est qu'ils se sont **davantage sentis partie prenante** et donc plus investis.

Qu'ils ont l'impression qu'on **se met davantage au service de leur besoins**.

Car parfois, les partenaires des champs sociaux et éducatifs ont **l'impression que les acteurs culturels sont seulement en quête de structures pourvoyeuses de publics** (ce qui peut être souvent vrai...)

Cette collaboration autour de l'EMI a dénoué des choses et pour certaines structures elle a été suivie de **l'élaboration d'autres projets en partenariat dans d'autres champs, notamment autour de la littérature**